



SYNDICAT DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 janvier 2025

Le GES face à ses responsabilités : une opposition incompréhensible au profit des salariés de la télésurveillance.

Nous, en tant qu'organisation syndicale, souhaitons exprimer notre profonde déception et notre opposition à l'égard du communiqué publié par le **GSE – GROUPEMENT DES ENTREPRISES DE SECURITE**, concernant l'accord du 26 novembre 2024 relatif aux accessoires de salaire des personnels des activités de télésurveillance.

L'organisation patronale GES vient de prendre une décision inédite en s'opposant à l'accord du 26 novembre 2024 relatif aux accessoires de salaire des personnels de télésurveillance. Cette décision, qui constitue une première dans le secteur de la sécurité privée, interroge sur les véritables motivations du GES et sur sa conception du dialogue social.

Des arguments flous pour justifier une position injustifiée.

Le GES évoque une « incertitude juridique » pour justifier son opposition. Or, cette argumentation reste floue et ne convainc pas. En effet, les organisations syndicales signataires de l'accord ont mené un travail approfondi pour garantir la solidité juridique du texte.

Une atteinte au pouvoir d'achat des salariés.

En s'opposant à cet accord, le GES porte un coup dur au pouvoir d'achat des salariés de télésurveillance, qui exercent un métier essentiel et souvent sous-estimé. Ces travailleurs, qui travaillent de nuit, les week-ends et font face à une pression constante, méritent une juste rémunération.



Où est la responsabilité sociale du GES ?

Le GES se positionne comme un acteur majeur de la sécurité privée. Pourtant, son attitude dans ce dossier laisse entrevoir un désintérêt pour les conditions de travail et le bien-être des salariés.

Un message clair aux organisations syndicales :

Nous appelons l'ensemble des organisations syndicales représentatives à se mobiliser aux côtés des salariés de télésurveillance pour dénoncer cette attitude irresponsable du GES.

Nous demandons également au GES de préciser sa position sur les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail dans le secteur de la sécurité privée et, en particulier, pour revaloriser les salaires des salariés, qui se trouvent actuellement en grande difficulté économique.

Un engagement commun pour l'avenir :

Nous restons ouverts au dialogue et à la collaboration avec toutes les parties prenantes afin de trouver des solutions justes et équilibrées pour tous. Il est essentiel de travailler ensemble pour un secteur de la sécurité privée respectueux et prospère.

Les salariés de la sécurité privée ne peuvent plus attendre. Il est temps que le GES assume ses responsabilités et agisse dans l'intérêt de tous.

SYNDICAT DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE (SPS)